



Le Ministre

Cotonou, le 29 MARS 2023

N° 770^{-c} /MEF/DC/SGM/DGSF/DA/SUR

**LISTE DES COURTIERS ET SOCIETES DE COURTAGE
D'ASSURANCE A JOUR AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

Conformément aux dispositions de l'article 530 du code de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), les courtiers et sociétés de courtage d'assurance autorisés à opérer sur le territoire béninois, au titre de l'exercice 2023, sont les suivants :

1. ADONAÏ NISSI assurances ;
2. Africa Brokers' Cie ;
3. Afrik Assurances ;
4. Africa BSI ;
5. Afrique courtage ;
6. ARECA Assurance ;
7. ARIA Bénin ;
8. ASCOMA Bénin ;
9. Assur-Invest SARL ;
10. AZUR courtage ;
11. BECOTRAC ;
12. BENINVEST Assurances ;
13. BLOOM insurance ;
14. CAREAS Bénin SARL ;
15. CAURIASS Courtage ;
16. Courtage-Actuariat-Ingénierie des Risques (CAIR Afrique) ;

17. Courtage et Assistance en Assurance (CAA) ;
18. CICA MSF ;
19. CECA SARL ;
20. Comptoir de Gestion en Assurance (CGA) ;
21. 2CA ;
22. EASY INSURANCE SOLUTIONS ;
23. EPMB FREEMAN assurance ;
24. Etoile prestige courtage ;
25. FIRHAM Assureur Conseil ;
26. GESCAR ;
27. Gras Savoye Bénin SA ;
28. HGA courtage ;
29. JOHNSON Insurance ;
30. KAMERS ;
31. LBASSUR ;
32. La Protectrice ;
33. NAP'S ;
34. NOBLESSE courtage ;
35. OKASSUR ;
36. OLEA Bénin ;
37. PONI Assurances ;
38. SAECO SARL ;
39. SEPEC Assurances ;
40. SERENA Courtage Assurance.



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat